

Dérivation partielle
de la rivière Manouane



Mémoire de
l'Association régionale des CLD
du Saguenay—Lac-Saint-Jean

Présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Juin 2000

Madame la présidente,
Messieurs les commissaires,

C'est à titre d'acteur du développement économique régional que l'Association des Centres locaux de développement du Saguenay-Lac-Saint-Jean se présente aujourd'hui devant vous pour vous donner son point de vue sur le projet de dérivation partielle de la rivière Manouane, tel qu'envisagé par Hydro-Québec.

MISSION ET MANDAT DES CLD

Avant d'entrer dans le vif du sujet, vous nous permettrez tout d'abord de vous présenter notre organisme. L'Association régionale des Centres locaux de développement regroupe les quatre CLD qui œuvrent sur le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean, soit un CLD par territoire de MRC : le CLD du Fjord-du-Saguenay, le CLD Lac-Saint-Jean Est, le CLD Domaine-du-Roy et le CLD Maria-Chapdelaine.

Créés en 1998 dans le cadre de la politique de soutien au développement local et régional du ministère des Régions du Québec, les CLD constituent pour chacun de leur territoire la porte d'entrée en ce qui concerne les mesures de soutien aux entreprises existantes et aux entrepreneurs potentiels. Chacun est administré par un conseil d'administration composé de personnes issues des milieux des affaires, socio-économique et politique.

Pour son territoire, chacun se voit confier par le gouvernement du Québec et sa MRC les mandats suivants :

- Regrouper et financer les différents services d'aide à l'entrepreneurship en réalisant un guichet multiservices entrepreneurial.
- Élaborer un Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALEE) en tenant compte des autres planifications en vigueur au Saguenay-Lac-Saint-Jean.
- Élaborer une stratégie en matière de développement de l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat de l'économie sociale.
- Agir en tant que comité consultatif auprès des Centres locaux d'emploi (CLE) du Saguenay-Lac-Saint-Jean.
- Exécuter, sur autorisation du ministre des Régions ou de la MRC locale, tout autre mandat touchant le développement local.

Les CLD se trouvent donc aux premières loges du développement au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Avec comme préoccupation première la création d'emplois dans notre milieu, tous nos efforts

Dérivation partielle de la rivière Manouane

visent donc à accentuer l'essor économique de la région et à encourager toute initiative de développement allant dans le même sens.

Ces préoccupations nous sont chères et ce sont celles qui ont guidé notre réflexion concernant le projet de dérivation partielle de la rivière Manouane dont nous vous faisons part aujourd'hui.

UNE ACCEPTATION SOCIALE ESSENTIELLE

L'Association régionale des CLD insiste, en début de ce mémoire, pour souligner que notre position à l'égard du projet est conditionnelle à ce que le promoteur s'assure d'obtenir l'appui des intervenants concernés dans le milieu. Pour nous, cette acceptation sociale est une condition sine qua non au dossier.

L'acceptation sociale la plus large possible pour ce projet de dérivation partielle de la rivière Manouane nous apparaît essentielle à sa réalisation.

LE RESPECT DES NORMES ENVIRONNEMENTALES

Dans ce même esprit, nous posons une seconde condition au projet, à savoir qu'il doit être respectueux de l'environnement et de la faune. À ce chapitre, nous laissons à d'autres organismes plus spécialisés en la matière le soin de porter un jugement sur la valeur des mesures d'atténuation ou de bonification prises par Hydro-Québec pour diminuer le plus possible les impacts des travaux et des aménagements sur la faune, particulièrement en ce qui concerne les poissons dont la ouananiche. Les informations obtenues jusqu'à présent nous portent à croire que le promoteur prend tous les moyens nécessaires pour assumer ses responsabilités envers l'environnement du secteur, mais nous ne sommes pas en mesure d'exprimer une opinion d'experts.

LE PROJET VU SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT

Sous réserve des commentaires précédents, nous aimerions maintenant considérer le projet en vertu des critères de développement économique et de la création d'emploi, des critères qui nous sont beaucoup plus familiers.

Dans son *Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact* daté du 25 janvier 2001, le promoteur Hydro-Québec estimait le coût du projet à environ 52 millions de dollars (on parlerait maintenant de 70 millions de dollars) pour des retombées économiques locales et régionales évaluées à 20 millions de dollars dont des revenus pouvant varier entre 5,3 et 9,2 millions de dollars qui se traduiront, au cours de la phase des travaux, par la création de 71 à 133 emplois (années-personnes).

Vous comprendrez que par sa vocation, l'Association régionale des Centre locaux de développement ne peut que se réjouir et se montrer très favorable à un tel investissement et à ses retombées. Vu sous l'angle du développement économique et de la création d'emplois, le projet de dérivation partielle de la rivière Manouane apparaît un excellent projet.

COMITÉ DE MAXIMISATION DES RETOMBÉES

Le Saguenay-Lac-Saint-Jean doit profiter de cette occasion pour s'assurer d'obtenir le maximum de retombées de cet investissement. Pour cette raison, nous souhaitons que pour la réalisation de ce projet, le promoteur ait recours, durant toute la phase des travaux de construction, au soutien du comité de maximisation des retombées qui existe déjà et dont la mise sur pied a fait l'objet

Dérivation partielle de la rivière Manouane

d'une entente entre Hydro-Québec et la région via le CRCD. Cette formule a déjà fait ses preuves dans le cadre de la construction de la nouvelle aluminerie Alcan à Alma et lors des travaux de construction de la 12^e ligne (voir rapports en annexe).

Nous sommes confiants que ce comité, appelé « Groupe de travail conjoint pour l'optimisation des retombées économiques régionales relatives aux projets et activités d'Hydro-Québec », permettra à la région et à ses entreprises, grâce à l'expertise qu'il a développée, d'obtenir le maximum de retombées des investissements effectués dans le cadre de ce projet.

Nous sommes convaincus que cette façon de faire est à l'avantage de la région, bien sûr, mais aussi à celui du promoteur. En effet, Hydro-Québec s'assurerait ainsi de disposer d'une main-d'œuvre qualifiée qui est nombreuse dans les entreprises de la région. De même, un tel engagement de la part du promoteur contribuerait à faciliter l'adhésion du public au projet, dans une communauté régionale qui a grandement besoin de création d'emplois.

LA SOCOM : UNE ÉVOLUTION IMPORTANTE

Un autre élément qui nous apparaît très positif dans le cadre de ce projet est l'entente de partenariat intervenue entre les MRC et Hydro-Québec sur le partage des retombées. Nous sommes d'avis que la création de cette société en commandite (SOCOM) est un atout supplémentaire qui contribuera à favoriser le développement régional.

La volonté manifestée par Hydro-Québec de s'associer aux MRC comme partenaire est un pas important dans la bonne direction, une démarche qui nous apparaît respectueuse des régions et c'est tout à l'honneur de la société d'état. Cette nouvelle approche est de loin préférable à l'ancienne formule de versement de compensations qui ne générait que des retombées *ponctuelles* des investissements d'Hydro-Québec chez nous.

Cette volonté de verser aux MRC des redevances sur une période de 50 ans, renouvelable pour une durée supplémentaire de 49 ans, provenant des revenus générés par la nouvelle infrastructure hydroélectrique est significatif de l'esprit d'ouverture que manifeste la société d'état à l'égard des régions et de leur développement économique.

Cependant, notre organisme souhaite que les MRC, bénéficiaires des redevances, prennent l'engagement ferme d'utiliser les revenus de cette société en commandite aux seules fins de développement régional.

UN ENGAGEMENT À RENFORCER

Ceci étant dit, nous aimerions maintenant pousser plus loin notre réflexion sur ce que devrait être la participation d'Hydro-Québec au développement économique du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Tous s'entendent pour reconnaître qu'une région ressources comme la nôtre, riche en hydroélectricité, contribue à la rentabilité et à la profitabilité d'Hydro-Québec. Et c'est tant mieux puisqu'il nous apparaît tout à fait normal et souhaitable que nos richesses naturelles soient exploitées comme un avantage pour le développement et l'enrichissement de l'économie québécoise.

REDONNER AUX RÉGIONS L'AVANTAGE DE L'HYDROÉLECTRICITÉ

Au moment où le président d'Hydro-Québec, M. André Caillé, annonçait récemment que la société d'état a maintenant franchi le cap du milliard de dollars de profit, il nous semble que le temps est venu de revoir l'engagement d'Hydro-Québec envers les régions ressources comme le Saguenay-Lac-Saint-Jean, responsables pour une bonne part de ses revenus.

En conséquence, nous demandons à Hydro-Québec de mettre à la disposition du Saguenay-Lac-Saint-Jean, et de toutes les autres régions ressources, des blocs d'énergie hydroélectrique à tarif préférentiel aux fins d'implanter ici de nouvelles usines de transformation. Notre région s'est développée entre autres parce que les grandes entreprises de l'aluminium et du papier sont venues s'y établir en raison de sa richesse hydroélectrique. Malheureusement, au fil des décennies, nous avons perdu cet avantage puisque cette hydroélectricité est maintenant disponible sur l'ensemble du territoire québécois au même prix que chez nous.

Ces blocs énergétiques à tarif préférentiel, que nous réclamons pour les régions ressources, n'engendreraient pas de perte de revenus pour Hydro-Québec. En effet, les régions ressources étant situées plus près des installations productrices d'hydroélectricité, les importantes pertes d'énergie résultant du transport de l'électricité sur de très longues distances seraient annulées par l'implantation des usines de transformation le plus près possible des barrages, c'est-à-dire dans les régions ressources.

De plus, il faut mentionner qu'un seuil psychologique important a été franchi lors du dernier budget du gouvernement du Québec à travers la stratégie de développement économique des régions ressources : la reconnaissance de l'importance pour le Québec de redonner aux régions ressources des avantages comparatifs. L'Association régionale des CLD du Saguenay-Lac-Saint-Jean salue d'ailleurs ce geste historique. Une des mesures les plus spectaculaires et les plus importantes du dernier budget est l'abolition de l'impôt, dans les sept régions ressources du Québec, pour les PME engagées dans la transformation. Cette mesure que nous appuyons impliquera cependant des déboursés réels pour le gouvernement du Québec. Il nous apparaît donc d'autant pertinent pour le Québec d'adopter une politique énergétique prévoyant des blocs d'énergie à tarifs préférentiels pour les régions ressources. Ces avantages consentis sont destinés à accroître les activités de transformation et seront compensés par la différence de coût d'une consommation énergétique plus près des sources de production.

Nous croyons que pour assurer l'avenir du Saguenay-Lac-Saint-Jean, tout comme celui des autres régions ressources, nous devons retrouver une partie des avantages reliés à sa proximité des ressources naturelles. De là l'idée de consentir un certain volume d'énergie hydroélectrique à tarif préférentiel au Saguenay-Lac-Saint-Jean et à l'ensemble des régions ressources à des fins de démarchage d'entreprises de transformation.

L'hydroélectricité redeviendrait alors un véritable levier de développement économique dans les régions. De même, cette disposition renforcerait les efforts du gouvernement du Québec pour faire du Saguenay-Lac-Saint-Jean une véritable « Vallée de l'aluminium ».

Le projet de dérivation partielle de la rivière Manouane devrait permettre à Hydro-Québec d'obtenir un gain net de production d'environ 318 millions de kilowattheures chaque année. Nous

savons très bien que l'entreprise a d'autres projets de barrages sur la table à dessin pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean, projets qui pourraient bénéficier de la même approche de partenariat avec les milieux de toutes les régions ressources.

Telle est la réflexion à moyen terme que souhaite lancer aujourd'hui l'Association régionale des Centre locaux de développement du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Dans l'immédiat, et pour peu que les conditions d'acceptation du projet par le public et celles relatives à l'engagement ferme de la SOCOM en faveur du développement régional soient respectées, l'Association régionale des CLD du Saguenay-Lac-Saint-Jean endosse le projet de dérivation partiel de la rivière Manouane.

Réjean Bergeron, président
Association régionale des CLD
du Saguenay-Lac-Saint-Jean